

REGLEMENT INTERIEUR

OBLIGATION de mettre sa carte sur le tableau à l'entrée de la salle, sinon l'accès sera refusé (reprendre sa carte en fin de séance, aucune carte ne devra rester au tableau)

Toute carte perdue devra immédiatement être signalée aux membres du bureau, l'accès à la salle ne sera autorisé qu'après renouvellement de celle-ci.

La cotisation est fixée chaque année et est valable pour la saison en cours, qui s'étend du 1^{er} septembre au 1^{er} Septembre de l'année suivante
(Aucun prorata ne sera effectué en cours de saison),

L'activité est accessible à partir de 16 ans (**Accompagné d'un des parents**).

Un certificat médical **de moins de 2 mois** est exigé pour la pratique de la musculation et du fitness.

1. **Accès à la salle** : La salle est exclusivement accessible aux adhérents étant à jour dans leurs cotisations et aux heures d'ouvertures (**voir planning**). Les ouvertures sont effectuées par des adhérents bénévoles, qui peuvent être soumis à des empêchements (congés, planning, travail, ...)

Tout entrainement en dehors des heures d'ouvertures entrainera l'exclusion immédiate

Tout utilisateur doit accéder à la salle avec une serviette éponge propre, une tenue adéquate (t-shirt, jogging, short, ...) **et une paire de chaussure de sport propre**. Un casier est à votre disposition pour le rangement et le changement de vos chaussures (prévoir une paire uniquement pour la pratique du sport en salle). Prévoir un cadenas à reprendre après chaque entrainements Les tenues civiles (jeans, chemises,) sont interdite,

2. **Hygiène, Tenue et Comportement** :

- ✓ Il est **interdit** de manger à l'intérieur de la salle,
- ✓ Chaque adhérent est tenu de veiller à une bonne hygiène vestimentaire et corporelle avant tout usage de la salle de musculation,
- ✓ Chaque adhérent doit **ranger** le matériel utilisé,
- ✓ Chaque adhérent doit **respecter** les autres personnes présentes dans la salle, (volume de la radio, ...)
- ✓ **Il est interdit d'inviter des personnes non adhérentes à s'entraîner ou à proposer une séance d'essai sans en avoir demandé l'autorisation du bureau,**
- ✓ Une serviette doit être disposée sur chaque appareil (selle de vélo, banc, etc....) lors des exercices, par mesure d'hygiène et pour éviter de détériorer les revêtements.

B.F.C.W

Rue de Verdun
59136 - WAVRIN

REGLEMENT INTERIEUR

- ✓ Il est **interdit** de fumer à l'intérieur de la salle,
- ✓ Il est **interdit** de monter de tout son poids ou de surcharger les machines
- ✓ Il est **interdit** de poser des barres ou poids sur les selleries

- ✓ Il est **STRICTEMENT interdit** de consommer des produit illicites et/ou dopants à l'intérieur de la salle,
- ✓ Les animaux sont **interdits** à l'intérieur de la salle,
- ✓ Merci de jeter vos bouteilles d'eau vide dans la poubelle à l'entrée de la salle,
- ✓ Les adhérents doivent organiser au mieux leur entraînement de manière à ne pas pénaliser les autres utilisateurs, notamment en partageant les appareils et leur temps d'utilisation avec les autres usagers présents.

3. **Sécurité** : Le B.F.C.W décline toute responsabilité en cas de vol et/ou d'accidents aux personnes étrangères et non adhérents de la salle.

Etant donné que la pratique de la musculation s'effectue sans surveillance, la présence dans la salle de 2 utilisateurs au minimum est fortement conseillée. Il est donc **INTERDIT** de s'entraîner seul.

Les appareils devront être utilisés selon les conditions prévues. En cas d'anomalie sur un appareil, celui-ci ne devra plus être utilisé (jusqu'à sa réparation finale), mais il convient de le signaler aux membres du bureau.

En cas d'urgence composez le 15 ou le 18

4. **Responsabilités et Sanctions** : Les utilisateurs majeurs ou mineurs (16 ans minimum) sont responsables ou leurs parents, des dommages causés aux installations, aux matériels et les frais de remises en état sont à leur charge.

Les utilisateurs sont responsables des accidents qu'ils peuvent causer aux autres pratiquants lors de l'entraînement.

Le B.F.C.W décline toute responsabilité en cas de prises de photos de matériels ou d'un adhérent majeur ou mineur à l'intérieur de la salle.

Le B.F.C.W décline toute responsabilité en cas de vols d'objets personnels, des casiers sont à votre dispositions (prévoir un cadenas à reprendre)

Tous les utilisateurs devront se conformer au présent règlement.

Tout manquement au présent règlement, engage leur responsabilité. La première sanction sera la suspension de l'accès à la salle de musculation jusqu'à délibération des membres du comité, qui décidera des suites à donner.

En cas d'exclusion définitive ou temporaire, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

REGLEMENT INTERIEUR

Le bureau

Je soussigné(e)certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur qui m'a été remis avec ma fiche d'inscription, et m'engage à ne pas l'enfreindre sous peine de sanction, voire d'exclusion définitive

Fait à Le Signature de l'adhérent

